

PADDLe

Partenariats de gestion Durable dans les Dépendances vertes des infrastructures Linéaires de transport

ÉTRILLARD C.¹, FRANÇOIS D.², BOSONE L.³, MARTINEZ F.⁴, GODEAU J.-F.⁵, NYSSSEN P.⁵

¹ INRAE, Institut Agro, SMART, Rennes, France

² Université Gustave Eiffel, AME-EASE, Bouguenais, France

³ Université Gustave Eiffel, AME-LaPEA, Versailles, France

⁴ Université Gustave Eiffel, AME-MODIS, Bron, France

⁵ Ecofirst, Awenne, Belgique

1 – Contexte

Aujourd'hui, **les emprises d'infrastructures linéaires de transport (ILT)** sont reconnues comme des surfaces d'intérêt potentiel :

- pour lutter contre le déclin général de la biodiversité ;
- pour atténuer les effets de la dégradation générale des habitats naturels ;
- pour permettre des activités agro-écologiques comme le pâturage, la production de foin (contexte de pénurie de ressources) ;
- pour fournir certains services écosystémiques.

Les opérateurs d'ILT ne sont pas opposés à la valorisation du potentiel écologique des emprises tant que cela ne nuit pas :

- à la continuité du service ;
- à la sécurité des infrastructures.

Cette **gestion alternative** des emprises pourrait réduire les coûts d'entretien par rapport aux pratiques actuelles

- + Améliore l'image des ILT et de leurs opérateurs.
- + Peut aider à lutter contre la dispersion d'espèces exotiques envahissantes.

En règle générale, les opérateurs d'ILT ne sont pas en mesure de mettre en œuvre eux-mêmes une telle gestion alternative.

Mais divers acteurs locaux peuvent être des partenaires pour les opérateurs pour tirer le meilleur parti des emprises, avec des motivations et des compétences différentes.

Pourtant, les partenariats sont peu développés et les expérimentations rencontrent souvent des problèmes de viabilité.

2 – Objectifs

Le projet PADDLe a visé à comprendre et résoudre ce paradoxe :

- Réfléchir sur les **conditions nécessaires pour des partenariats durables** entre opérateurs et parties prenantes locales pour une gestion des emprises favorable à la biodiversité ;
- Traduire cette compréhension (difficultés et potentialités) en propositions pour la **création de partenariats efficaces et durables**, acceptables par toutes les parties.

But ultime concret du projet : Proposer un cadre robuste pour guider les partenaires potentiels dans la co-construction de projets avec des objectifs, des moyens et des règles de fonctionnement clairement définis.

Quatre types d'ILT pris en compte : routes, voies ferrées, voies navigables et lignes de transport d'électricité (HT et THT).

3 – Démarche

Besoin de comprendre **le contexte dans lequel cette gestion alternative des emprises doit s'inscrire.**

Contexte marqué par les cadres juridiques et culturels (nationaux et locaux) dans lesquels évoluent les parties prenantes.

Contexte qui peut influencer leur rapport à la nature, donc les possibilités d'ouverture au changement de pratiques.

Ouvrir le champ des possibles, innover et accepter le changement, implique de se détacher de ses cadres de réflexion habituels.

Grâce au projet PADDLe, **une démarche dans 2 pays en même temps : France et Belgique**

L'équipe PADDLe (partenaires français et belges) :

- Une juriste

- Un généraliste des sciences de l'environnement

- Deux psychosociologues

- Deux écologues

- Des échelles spatiales différentes selon les pays peuvent induire des proximités différentes entre la volonté politique et l'action sur le terrain (Belg. /Fce = 1/18).

- L'usage de la même langue (France, Wallonie) facilite la communication avec les parties prenantes et l'analyse des documents.

- La proximité des pays facilite les visites de terrain communes.

4 – Méthode

1°) **Identification et analyse de cas** de partenariats réussis et complémentaires en France et en Belgique (4 types d'ILT/pays) :

- Questionnaire d'enquête via le CILB
- Recherche sur internet et enquête téléphonique
- Mailing
- Visites d'équipe **sur place** avec les partenaires



2°) **Synthèse des enseignements** de l'ensemble des études de cas, sur les plans écologique, juridique et psychosociologique :

- Analyse des caractéristiques des sites et de leur gestion
- Analyse des documents fournis
- Analyse du fonctionnement réel des partenariats
- Analyse d'entretiens individuels de partenaires

3°) **Élaboration de modalités de partenariat durable** des emprises d'ILT validées avec les parties prenantes :

- Identification et hiérarchisation des informations à inclure dans les contrats
- Validation et apport d'informations complémentaires à travers des **ateliers** avec les parties prenantes dans les deux pays
- Structuration du processus de contractualisation
- Organisation des éléments essentiels à prendre en compte pour élaborer des contrats durables

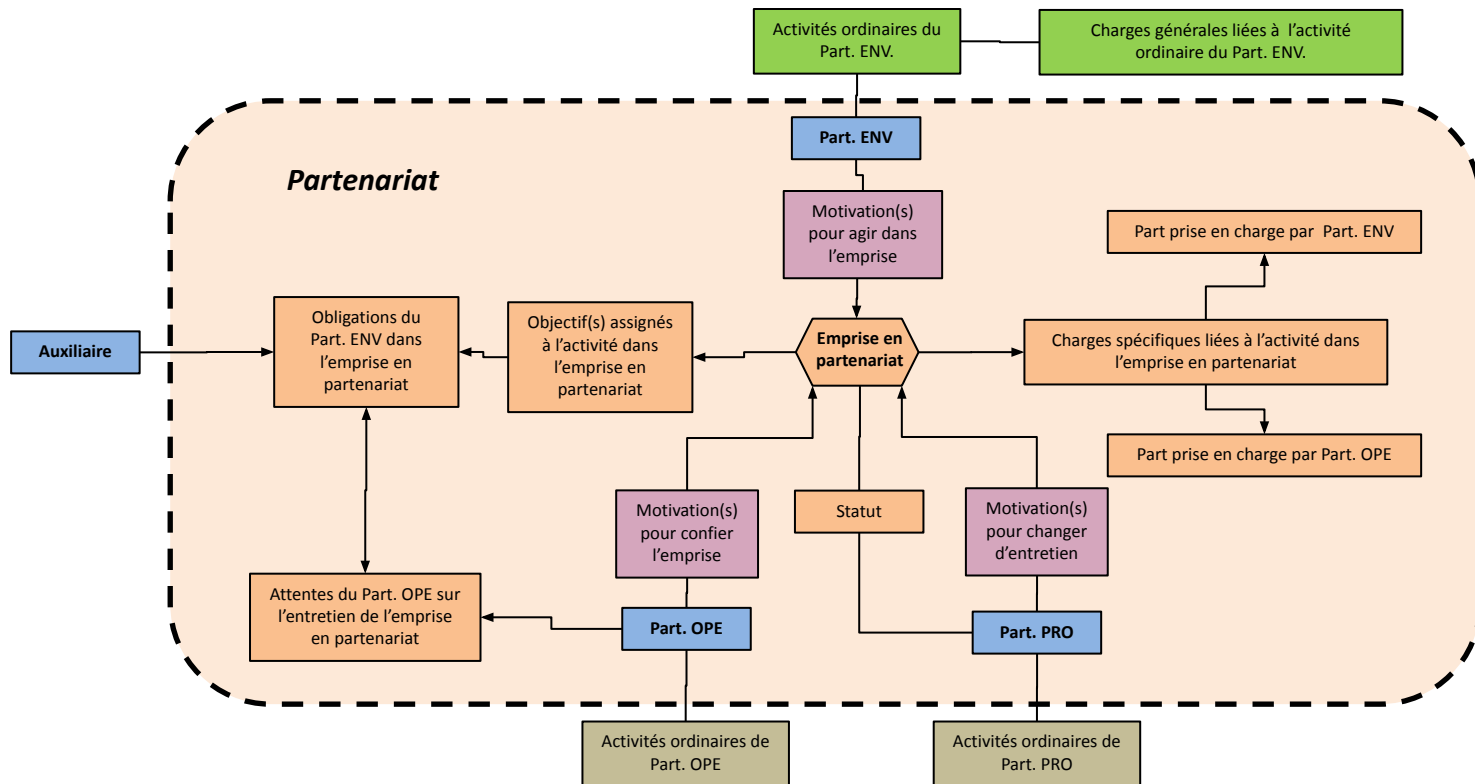


5 – Les cas d'étude

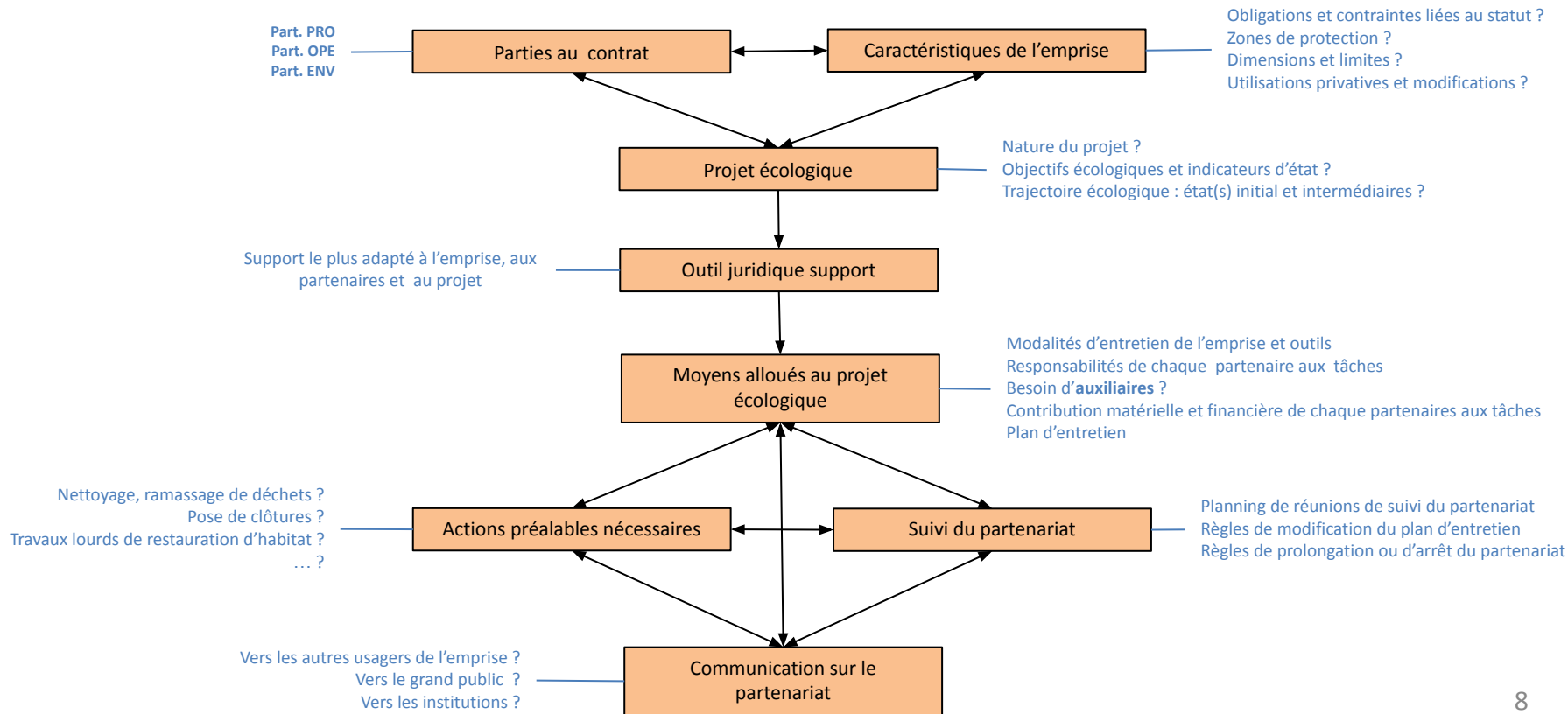
ILT	France		Belgique	
Ligne électrique	<p>Partenariat 1 (Loiret)</p> <p>« Convention de partenariat pour la gestion de la végétation » entre RTE / Asso° gestionnaire de la Réserve Naturelle Nationale de St-Mesmin</p> <p>⇒ restauration d'un milieu herbacé ras, extension de l'Habitat Natura 2000-6210 (pelouse à Fétuque) et conservation d'espèces (Cresson des Pyrénées, Gagée des prés)</p>		<p>Partenariat 2 (Prov. du Luxembourg)</p> <p>« Convention de jouissance limitée à titre gratuit » entre Communes Bertrix et Paliseul / Elia / Agriculteur</p> <p>⇒ maintien de prairie maigre par fauchage tardif et exportation (foin)</p>	
Voirie routière	<p>Partenariat 3 (Haute Savoie)</p> <p>« Convention d'occupation précaire – Eco Pâturage » entre ADELAC (concessionnaire de l'autoroute A41 Nord) / Éleveur de moutons</p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>		<p>Partenariat 4 (Prov. du Hainaut)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit entre SPW / Parc Naturel des Hauts-Pays / Haute Ecole Provinciale de Hainaut-Condorcet</p> <p>⇒ maintien d'un Habitat Natura 2000 (pelouse calcaire de sables xériques - 6120) et d'une espèce protégée (Œillet deltoïde) par fauchage tardif et exportation (foin)</p>	
Voie navigable	<p>Partenariat 5 (Nord)</p> <p>« Marché public de prestations d'éco-pâturage » entre VNF / Asso° d'insertion (Valenciennes)</p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin et caprin</p>		<p>Partenariat 6 (Prov. de Liège)</p> <p>Projet de convention de jouissance limitée à titre gratuit entre SPW / 2 associations dont une dispose d'une structure agricole (troupeau de moutons transrégional)</p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>	
Voie ferrée	<p>Partenariat 7 (Seine-et-Marne)</p> <p>« Convention d'accès au bassin d'expansion » entre SNCF Réseau / Association naturaliste locale</p> <p>⇒ accès au bassin d'expansion des eaux de crue de la Marne pour la gestion de sa végétation et un suivi écologique</p>		<p>Partenariat 8 (Prov. de Liège)</p> <p>« Autorisation d'occupation précaire d'un bien du DP d'INFRABEL » entre Infrabel / Éleveur de mouton</p> <p>⇒ entretien par pâturage ovin</p>	

6 – Modèle général de partenariat révélé par l'analyse des cas

(puis utilisé pour formaliser les contenus des partenariats)



7 – Structure générale du partenariat de gestion durable



8 – Conclusions

L'échantillon de cas d'étude de PADDLe :

- Grande diversité de partenaires environnementaux (ENV), mais les propriétaires (PRO) sont principalement publics

Entretien écologique grâce aux partenariats :

- Plus grande diversité floristique qu'avec l'entretien courant des emprises (gyrobroyage) par les opérateurs (+ 20-65%)
- Pas de chiffres relatifs aux coûts d'entretien mais \leq coût d'entretien courant (une règle pour les opérateurs)
- Dans la plupart des contrats, les objectifs écologiques exacts ne sont pas précisés
- Partenaires ENV voient/mentionnent les bénéfices écologiques et économiques
- Partenaires OPE voient/mentionnent le respect des exigences réglementaires et la demande sociétale

Objectif opérationnel du projet PADDLe :

- La consultation des parties prenantes sur le contenu et la forme de la proposition conduit à un **processus générique** applicable à tous les types d'ILT :
 - **Adaptable à chaque cas de figure local** en fonction des parties prenantes
 - Utilisable pour **créer** des partenariats ex-nihilo ou **améliorer** des partenariats existants

Au-delà de la situation actuelle, pour faciliter le déploiement de partenariats :

- La nécessité de préserver la biodiversité devrait être affirmée de façon plus claire et ambitieuse dans la réglementation relative à l'entretien des emprises d'ILT
- Pour surmonter la peur du changement ressentie par certains acteurs :
 - faire connaître les expériences de partenariat réussies
 - en faire des démonstrateurs de faisabilité

9 – Valorisation

Articles:

- Etrillard C., **2022**. Favoriser la biodiversité le long des voies ferrées, *Droit de la Voirie*, (228), 148-152.
- Etrillard C., **2023**. La préservation de la biodiversité au bord des routes, *Droit de la Voirie*, (234), 137-141.

Communication dans un congrès international :

- Etrillard C., François D., Godeau J.-F., Bosone L., Martinez F., Nyssen P., **2024**. Creation of viable ecological management partnerships for rights-of-way of linear transport infrastructures. *Proceedings of the 9th International Conference on Ecology and Transportation IENE 2024*, Prague, 9-13 octobre 2024.

Merci de votre attention

Contacts:

claire.etrillard@inrae.fr ; denis.francois@univ-eiffel.fr